

Au Conseil communal de Bex, du 11 mai 2022

Rapport de la Commission ordinaire

Chargée de l'étude du préavis municipal N° 2022/06 du 6 avril 2022, relatif à

L'Engagement d'un ouvrier au Service des travaux et d'un ouvrier au Service des forêts

Commission ordinaire composée de :

Mesdames : Marianne Marsden
 Valentine Moreillon
 Martine Gerber
 Eliane Comte
Monsieur : Jean-Philippe Marlétaz

Commission des finances composée du Président et de 5 membres.

Délégués de la municipalité : Monsieur le Syndic Alberto Cherubini et Monsieur le Municipal Pierre-Yves Rapaz.

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chargée d'examiner le préavis n° 2022/06, la Commission ordinaire s'est réunie le mercredi 13 avril 2022 à 19h30, en salle de Municipalité. La Commission avait convié à cette séance la commission des finances, les deux commissions ont donc siégé ensemble ce jour-là.

Monsieur Alberto Cherubini, Syndic, et Monsieur Pierre-Yves Rapaz, délégué de la Municipalité, étaient présents pour répondre aux diverses questions des deux commissions. Nous tenons à les remercier pour leur présentation détaillée et pour avoir répondu à nos questions avec une grande transparence.

1. Travaux :

La commission estime qu'il serait possible de diminuer diverses tâches effectuées par le service des travaux, notamment :

- L'aide aux sociétés locales, pour l'organisation des manifestations.
- La pose et la dépose des affiches.
- Les engagements supplémentaires prévus au niveau de la récolte des déchets.

- La mise en œuvre de la balayeuse volante au centre de Bex. Celle-ci pourrait, par exemple, être utilisée une fois tous les deux jours au lieu de fonctionner tous les jours.
- L'entretien des routes et chemins pédestres.
- Le déneigement et le salage des routes en hiver. Dans ses travaux, la Commission a exploré la possibilité de mandater les agriculteurs bellerins pour ces opérations de déneigement et de salage.
- Le gardiennage occasionnel du parking de Solalex. Pour ce type d'activité, le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (Cgpi) organise des mesures d'insertion, en collaboration avec des communes ainsi que des entreprises reconnues d'intérêt ou d'utilité publique.

Réponses et informations du Municipal Monsieur Pierre-Yves Rapaz :

- L'aide aux sociétés locales et aux divers organisateurs des manifestations est la bienvenue. Par exemple, elle s'avère particulièrement utile pour le montage et démontage des tentes, les transports de divers matériaux, la fourniture des tables et bancs en bois qui sont souvent lourd et encombrants. Pour tous ces services, un véhicule spécial est indispensable pour les transports. La commune demande aux Bellerins une contribution de fr. 15.00 par table louée et transportée.
- Affiches : Il s'agit d'éviter la pose des affiches sauvages. Les affiches politiques sont posées selon les règles sur les emplacements prévus à cet effet et de façon égalitaire vis-à-vis des formations politiques concernées, ceci sur l'ensemble du territoire communal.
- Déchets : De plus en plus de déchets sont produits et le besoin en poubelles supplémentaires se fait sentir. Un jour entier est nécessaire pour récolter les petites poubelles (déjections de chiens et déchets) sur la commune de Bex. La Commune a engagé des résidents de l'EVAM pour assister les employés de la voirie. Leur taux d'activité est de 20 heures par semaine.
- Balayeuse volante au centre de Bex : Notre Municipal souhaite que notre commune soit accueillante, propre et en ordre. En conséquence, ce balayage est quotidien, avec ou sans pluie. Un essai fut effectué pour balayer le centre de Bex seulement tous les deux jours mais cette solution a également créé des problèmes.
- Il arrive aussi que nos employés doivent vider les poubelles et nettoyer les chaussées le dimanche matin suite aux incivilités commises sur la voie publique pendant la nuit du samedi à dimanche.
- Entretien des routes et chemins pédestres : Le service des travaux doit continuellement maintenir un réseau routier efficace, afin de répondre aux besoins de mobilité des usagers et assurer la sécurité de tous. En collaboration avec le service des travaux, le service des forêts a effectué environ 1'500 heures pour une partie de l'entretien des

chemins pédestres afin de diminuer l'enveloppe devant être attribuée à des tiers pour cette prestation.

- Lavey : Pour la maintenance du réseau d'eau de Lavey, une convention a été signée entre les deux communes. Le 24 janvier 2022 à Bex et le 27 janvier 2022 à Lavey-Morcles. Monsieur le Syndic Alberto Cherubini a transmis à la commission le texte de cette convention.
- Stand de tir intercommunal : La voirie effectue trois fauchages par année et elle accomplit divers travaux sur ce site. La commune de Bex facture ces prestations
- fr. 15'000.-- par année à l'Association.

Toutes ces tâches énoncées ci-dessus soulignent un besoin accru de travaux d'utilité publique et elles rendent nécessaire l'engagement d'un ouvrier polyvalent.

2. forêts

Monsieur Pierre-Rapaz, Municipal, nous informe que la Commune de Bex possède 1216 ha de forêts. L'entretien courant des forêts communales exige l'abattage annuel de 5000 m³ de bois, destiné à fournir les plaquettes pour nos centrales de chauffe de la Servanne et la Cible. De grandes exploitations ont été attribuées à des entreprises privées pour les travaux de câblages et abattages car notre tracteur n'est pas assez puissant pour ce genre de travaux.

Les différents lieux dits où des coupes ont été attribuées à des entreprises privées sont les suivants : Il y a deux genres de travaux donnés, des grands chantiers comme Verneys/Ruvine/Lovaret/Solalex/Fenalet pour environ fr. 400'000.--.

Des soins culturels Bévieux/Fenalet/Bey de Sérysson/Ch.Jatton pour environ fr. 30'000.--. 1'100 à 1'200 m³ de bois ont été exploités par l'équipe forestière communale en 2021.

Le volume des bois reconnus en forêts de production et sous protection peut être commercialisé en bois de service, en bois d'industrie et en bois d'énergie. L'entretien des forêts de protection et les chantiers de biodiversité sont régis par une convention-programme sur une durée de 4 ans, de 2020 à 2024. Dans le cadre de cette gestion, le service des forêts a fait appel à un biologiste.

Un bûcheron a été victime d'un accident et ne peut plus travailler sur le terrain, il est donc nécessaire d'engager une personne supplémentaire pour accomplir les tâches liées à l'entretien.

3. Service de déneigement

Monsieur Pierre-Yves Rapaz, Municipal, nous informe que 4 équipes compétentes, composées de membres du service des travaux et du service des forêts, sont mandatées pour le déneigement et salage.

La répartition des équipes est la suivante : une pour Fenalet-Les Posses, une pour Frenières-Les Plans et deux en plaine. Ces 4 équipes peuvent assurer le déneigement et le salage pendant 10 jours. Le travail débute à 04h00 pour se terminer à 12h00. Les heures supplémentaires sont rémunérées à 150%. Il en est de même pour les travaux assurés le week-end. Sur demande, l'État de Vaud effectue contre rémunération les prestations de déneigement et le salage sur les routes cantonales en traversée de localité.

Divers :

Notre commission a formulé divers souhaits :

- Etablissement d'un cahier des charges détaillé pour les deux nouveaux ouvriers.
- Disposer d'une prévision globale des ETP sur tous les services de la commune.
- Disposer d'une assistante aux ressources humaines qui s'occuperait des cahiers des charges de tous les employés communaux en place. Elle étudierait les besoins réels du personnel qualifiés et procéderait aux évaluations.
- Disposer d'une évaluation pour chaque employé, avec notamment le taux d'absentéisme au travail, le nombre d'heures supplémentaires effectuées etc.
- Disposer d'éléments d'appréciation sur les coûts des emplois communaux, par exemple en comparaison avec d'autres administrations communales, dans une perspective s'approchant des ratios que l'on peut trouver dans le secteur privé.

Réponses et informations

Monsieur le Syndic précise, en complément des chiffres indiqués dans le préavis, que le service des travaux fonctionne en sous-effectif selon un rapport du chef de service et que l'engagement de nouveau personnel n'a pas suivi la courbe de l'évolution démographique de la commune.

Il nous annonce qu'une assistante RH a été engagée pour le 1^{er} juillet 2022.

Il a également transmis, le 19 avril 2022, à la commission les éléments de l'étude comparative qui avait été effectuée en 2020 au sujet notamment du coût annuel de certaines catégories de notre personnel communal. Cette comparaison est réalisée avec 9 autres communes vaudoises ayant le plus de similitudes possibles avec Bex. Cette étude (basée sur des chiffres de l'année 2019) avait été effectuée par Physa SA.

La commission ordinaire propose, à la majorité, après les divers souhaits, l'engagement d'un seul ouvrier. Un amendement modifiant le texte de la conclusion de la Municipalité sera déposé.

Nous vous présentons, Monsieur le président du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Pour la commission ordinaire

La rapportrice

Eliane Comte-Aebischer



Fait à Bex, le 3 mai 2022

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Bex

vu Le préavis municipal No 2022/06 ;

ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- a) d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier supplémentaire au Service des forêts ;
- b) d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement au poste budgétaire salaires et charges sociales du compte 320 « Service de forêts » ;
- c) d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier polyvalent supplémentaire au Service des travaux ;
- d) d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement au poste budgétaire salaires et charges sociales du chapitre 430 « Service des travaux ».

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

A. Cherubini

Le Secrétaire :

A. Michel

Délégués de la Municipalité :

Monsieur Alberto Cherubini, Syndic
Monsieur Pierre-Yves Rapaz, Municipal